

Dates	Délais d'accès	Tarif
A la demande	15 jours minimum entre la demande et le début de l'action de formation.	Nous consulter

PRÉVENTION DES ACCIDENTS & RISQUES PROFESSIONNELS

DAE LA DÉFIBRILLATION AUTOMATISÉE EXTERNE

OBJECTIFS

Cette formation a pour finalité de permettre à toute personne d'alerter les secours et de prendre en charge une personne en arrêt cardio-respiratoire avant l'arrivée des secours.

COMPÉTENCES VISÉES / Être capable

- De reconnaître un arrêt cardio-respiratoire
- De mettre en œuvre en toute sécurité un défibrillateur automatisé externe (DAE) au cours d'une réanimation cardio-pulmonaire

PUBLIC CONCERNÉ

Tout salarié
Accessibilité Personne à mobilité réduite et handicap :
Toute personne à mobilité réduite ou présentant un handicap peut suivre cette action de formation.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis nécessaire à la formation

PROGRAMME

Théorie

30%

Pratique

70%

- La chaîne de secours
- L'examen de la victime
- Reconnaître une victime consciente d'une victime inconsciente et savoir appliquer les gestes appropriés « PLS, massage cardiaque, insufflation, DAE »
- La présentation du DAE, sa mise en œuvre et les circonstances particulières relatives à son utilisation
- L'apprentissage des gestes de base de réanimation cardio-pulmonaire
- Mise en situation des stagiaires sur cas concrets
- Rappel des numéros d'appel d'urgence

⊕ Informations

Programme de sensibilisation aux gestes de premiers secours
Pas de remise de certificat de capacité.

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Tous les 12 mois



De 4 à 10 personnes

DURÉE 4H (1/2 journée) / groupe

LIEU Intra ou inter-entreprise

PROFIL DES INTERVENANTS

Formateur SST certifié par l'INRS

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Cas concrets d'accidents simulés

Partie théorique

Questionnaire à Choix multiples

Partie pratique

Évaluation sommative

METHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés interactifs, démonstrations par le formateur, études de cas, mises en situation...

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Mannequins (adulte, enfant, nourrisson)
Maquillage
Défibrillateur ...

DOCUMENTS PÉDAGOGIQUES

Remise d'un livret « Premiers secours, gestes et interventions » à chaque apprenant

ATTRIBUTION FINALE

Attestation de fin de formation

TEXTES APPLICABLES

Décret N°2007-705 du Code de la Santé Publique
Arrêté du 06 Novembre 2009
Article R4141-3-1 du Code du Travail